

**Département de MOSELLE  
Arrondissement de BOULAY  
Canton de FAULQUEMONT  
Commune de HERNY**

**ARRETE DU MAIRE N°2026/1  
Circulation**

Le maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2, L 2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L2213-1 et L2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

- Vu la demande présentée par la société EES INFRA METZ en date du 5 janvier 2026,

- Considérant qu'il importe dans l'intérêt général de prescrire toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation dans l'agglomération,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Dans le cadre des travaux suivants :

- Branchement BT,
- Rue de Vatimont - D74,
- à compter du 12 janvier 2026,

la réglementation suivante sera mise en place dans la zone concernée jusqu'à la fin des travaux (30jrs) :

- Empiètement sur chaussée (largeur de voie maintenue à 8 mètres),
- Vitesse limitée à 30 km/h,
- Dépassements interdits,
- Stationnement interdit.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire et le balisage du chantier seront mis en place par le demandeur.

**ARTICLE 3** : Les infractions à l'arrêté ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise demandeuse,
- La gendarmerie de FAULQUEMONT
- L'UTT de FORBACH – SAINT AVOLD



*Dominique LEROND*

HERNY, le 8 janvier 2026  
Le Maire, Dominique LEROND